

Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) ¹⁾

(LAURENT Chantal)
"La gourmetterie Vamban"

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3ème catégorie à²⁾

du 01/12/2024 à 12 heures
au 31/01/2025 à 12 heures

Les renseignements figurant sur cet imprimé seront utilisés pour la mise à jour d'un fichier informatisé, soumis aux droits d'accès en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 15/11/2024
signature

Chantal

Arrêté du Maire

n° de l'ordre
224/241

Je soussigné(e)

Nicolas BARTHE

maire de

Toulouges

Vu la demande ci-dessus;

Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique;

Vu³⁾

Arrête :

M^{me}

LAURENT Chantal

3ème

catégorie

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de à Village de Néel Espace du 15 mai 1981

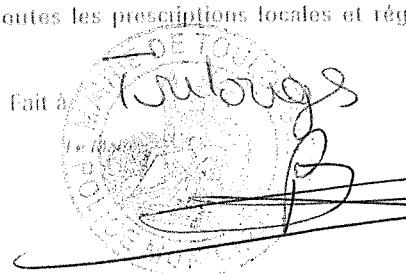
du 01/12/2024
au 31/01/2025

à 12 heures
à 12 heures

à l'occasion de⁴⁾

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

- (1) Rami, pâtisserie, patisserie, boulangerie
- (2) Indiquer l'immeuble et/ou
- (3) Indiquer le nom, le nom de famille, le nom de la personne physique, le nom de la personne morale et de l'entité de localisation
- (4) Indiquer le nom, le nom de famille, le nom de la personne physique, le nom de la personne morale et de l'entité de localisation



, le 19/11/2024